

2024-020

SEANCE DU **JEUDI 15 FÉVRIER 2024**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Le jeudi 15 février 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 24
Nombre de Membres présents : 18	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 6	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Daniel DAMMERY pouvoir à Chantal BOISNIER, Sophie LAGREE pouvoir à Jean-Luc DUPONT, Anne LUMEAU pouvoir à Christelle LAMBERT, Hélène BELLUT pouvoir à Jean-François DAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE pouvoir à Lucile VUILLERMOZ, Laurent BAUMEL pouvoir à Françoise BAUDIN.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Anne LUMEAU, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES, Corinne RUFET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Eric MAUCORT

Versement d'une subvention exceptionnelle à l'école Mirabeau

Dans le cadre des sorties scolaires, la Ville est amenée à verser des subventions exceptionnelles pour participer financièrement au projet mené.

Au cours de cette année scolaire 2023-2024, l'école a sollicité la ville de Chinon pour le versement d'une subvention exceptionnelle pour une participation à la prise en charge du séjour scolaire organisé pour tous les élèves.

Après l'étude du patrimoine artistique et historique de la ville, il a semblé pertinent à l'équipe enseignante d'attirer l'attention des élèves sur un élément naturel important de Chinon : la Vienne. La rivière fait partie intégrante de leur environnement mais les élèves n'en perçoivent pas forcément l'importance. C'est

pour cette raison que l'équipe enseignante a souhaité construire un projet autour de l'eau : « L'eau dans tous ces états » qui se décline en 2 parties : l'eau douce et l'eau salée.

C'est dans le cadre de cette deuxième partie que le projet d'une classe de mer a été organisé pour se rendre à Mesquer-Quimiac, en Loire-Atlantique du 12 au 15 mars pour une partie des classes et du 2 au 5 avril pour les autres classes.

Ce voyage scolaire sera l'occasion de favoriser l'approche de milieux nouveaux, comprendre d'autres modes de vie, en enrichissant les contacts des enfants par des échanges et des rencontres avec des habitants d'autres régions et des intervenants inhabituels.

Le coût total du voyage s'élève à 40 466 €. L'école demande que la Ville de Chinon puisse lui verser une subvention exceptionnelle à la « l'USEP Mirabeau ». Pour pouvoir réaliser ce projet, l'école a mené plusieurs opérations pour récolter des fonds. A ce jour, afin que l'école puisse équilibrer le budget, il manque 1 169.50 €.

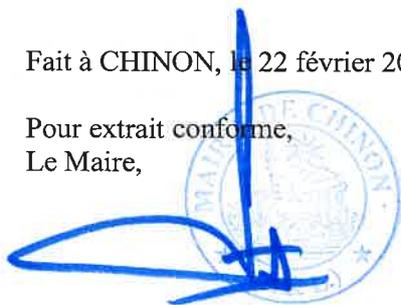
La ville de Chinon a donc choisi de verser à « l'USEP Mirabeau » le montant de 1 169.50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle à la « l'USEP Mirabeau » d'un montant de 1 169,50 € ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait à CHINON, le 22 février 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 29/02/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.